

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS
REUNION DU 3 octobre 2016 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Tréveray, président,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Dany EDOT, suppléant de M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- M. Didier POIROT, représentant M. MARTIN, maire de Gondrecourt,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN,
- Mme Dominique MER, représentant M. MAZOYER, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées.

Etaient excusés :

- M. le Préfet de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse.

Etait invité :

- M. Michel PELTIER, CGC.



1) Approbation du PV du CA du 20 juin 2016

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 juin 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention (Mme FRANÇOIS).

M. STOLF souhaite revenir sur la décision prise lors de la réunion précédente de diffuser une lettre ouverte dénonçant la désignation de M. BOUILLON comme rapporteur du texte de loi sur le projet de stockage. Il s'étonne qu'entre le jour du CA et le jour de diffusion de la lettre (deux jours), Burestop ait fait paraître un communiqué de presse sur ce même sujet. Mme FRANÇOIS, soutenue par M. FLEURY, estime que son association, qui disposait de cette information, est libre de communiquer sur tout sujet, même si le CLIS prévoit par ailleurs de le faire. Pour MM. STOLF et THERIN, la moindre des choses aurait été d'informer les membres du CA de cette initiative.

2) Points d'actualité

M. STOLF rappelle que la Journée Portes Ouvertes de l'ANDRA s'est déroulée le 25 septembre et que le CLIS y était présent (avec sa propre documentation), ainsi que cela avait été décidé après consultation des membres du CA. Cela a été l'occasion de recueillir une trentaine de questionnaires, une cinquantaine d'abonnements à la Lettre du CLIS, et de distribuer 75 DVD. M. MALINGREAU ajoute que ce type de manifestation permet de rencontrer un nombre important de personnes que le CLIS ne toucherait pas sans cela (environ 750 visiteurs). Il en profite pour remercier Mme JEAN DIT PANNEL qui a tenu le stand du CLIS toute la journée.

Revenant sur la désignation de M. BOUILLON, Mme FRANÇOIS constate que la réponse du déontologue de l'Assemblée Nationale, saisi pour se prononcer sur cette désignation, est loin d'être une approbation sans restriction (il fait part des risques et fixe des conditions, notant au passage que la fonction de président du conseil d'administration ne figure pas dans la déclaration d'intérêt de M. BOUILLON faute d'actualisation), contrairement à ce que pourrait laisser croire sa réponse aux membres du CA du CLIS.

Mme MER précise que le déontologue n'a pas estimé incompatible les deux fonctions. Malgré tout, pour MM. LERAY et THERIN, il y a là un conflit d'intérêt choquant qui n'est pas pour améliorer les rapports entre la population locale et l'ANDRA. M. LHUILLIER avoue que cette désignation l'a choqué également mais qu'au vu du peu d'intensité des débats ayant précédé le vote du texte, cela n'a finalement pas une grande importance. Pour M. LHERITIER, l'absence des parlementaires aux réunions du CLIS est regrettable.



Compte-tenu de ces éléments, Mme FRANÇOIS propose que le CA vote une motion de défiance à l'encontre de M. BOUILLON. Les membres du CA n'y donnent pas de suite favorable.

M. STOLF signale les deux courriers de M. RAISON suite au CA du 20 juin, l'un adressé aux membres du CA, l'autre à la ministre de l'Ecologie (portant notamment sur la créance du CLIS sur l'Etat et sur la question de l'état de référence sanitaire). M. FLEURY propose que le CLIS reprenne à son compte ce second courrier pour interpeler les ministères de l'Ecologie et de la Santé. Les membres du CA approuvent cette proposition.

M. FLEURY s'étonne de la réponse de l'ANDRA concernant la demande de disposer de l'étude de sûreté de la descenderie (qui, selon l'ANDRA, garantirait une meilleure sûreté que les puits), qui ferait partie d'un document interne non communicable. Mme MER confirme qu'il n'y a pas de dossier spécifique à la descenderie, mais que cela compte parmi les éléments contenus dans le Dossier d'Options de Sûreté (DOS) qui sera remis au CLIS le 11 octobre prochain. A propos de la descenderie, Mme FRANÇOIS souhaite savoir comment sera récupérée l'eau recueillie au cours du creusement (des zones aquifères étant nécessairement traversées). Mme MER indique que, dans le laboratoire, l'eau est recueillie et remontée vers les bassins d'orage. Pour les membres du CA, il conviendra de regarder ce qu'il en est à l'échelle de la descenderie, sans doute dans le DOS.

M. FLEURY reprend les affirmations de l'ANDRA lors du dernier CA, selon lesquelles toutes les autorisations relatives aux travaux réalisés dans le bois Lejuc avaient été obtenues. Il constate que ce n'était pas le cas et demande ce que compte faire l'ANDRA. Mme MER confirme l'arrêt du défrichement et la demande de délai pour la remise en état (via l'appel du jugement). En réponse à M. SUCK, il est précisé que le déboisement porte sur quelques hectares.

M. THERIN s'inquiète de cette situation, sa crainte étant que l'ANDRA soit aussi légère pour ses recherches que pour le respect de la réglementation forestière.

3) Prochaine AG

M. STOLF rappelle que la prochaine AG aura lieu le lundi 17 octobre à 18h00, à la salle des Fêtes de Joinville. Elle sera consacrée à la présentation du 10^{ème} rapport de la CNE. Il est prévu une présentation du rapport, incluant les réponses aux questions posées par écrit (environ une heure), puis les questions orales (une heure également), et un buffet à l'issue.



4) Formation

M. STOLF indique que la journée de formation avec l'ANDRA se déroulera le mardi 11 octobre, de 10h00 à 17h00, dans les locaux de l'ANDRA à Saudron (ETE). Le programme définitif sera transmis aux personnes inscrites (un peu plus de trente à ce jour).

M. JAQUET fait part de l'initiative de l'IRSN de réunir un groupe d'échanges d'une quinzaine de personnes représentant le CLIS, l'ANCCLI et la Conférence de citoyens mise en place lors du débat public de 2013, afin de travailler dans le cadre de l'instruction des dossiers de l'ANDRA (qui doit s'achever en juin 2017). L'objectif de l'IRSN est de recueillir les préoccupations et questions des participants pour qu'elles soient prises en compte dans le cadre de son évaluation du DOS. Une réunion sera organisée à Paris pour une présentation du DOS par l'ANDRA (le 21 octobre), puis une deuxième dans la région de Bure le 9 novembre pour les premiers échanges. Il est prévu ensuite au moins deux réunions, en février et avant l'été 2017.

Sont volontaires pour représenter le CLIS dans ce cadre Mmes FRANÇOIS et PEUREUX, MM. LERAY, LHERITIER, LHUILLIER, MALINGREAU et THERIN. Pour Mme FRANÇOIS, le CLIS aurait intérêt à s'entourer d'experts pour traiter ces sujets très complexes. Il est rappelé que cela n'est pas exclu, et que les commissions, notamment « Risques » et « Réversibilité », dont le travail continue parallèlement à cette démarche, seront sans doute amenées à faire des propositions dans ce sens.

5) Questions diverses

- M. FLEURY souhaite obtenir des informations sur le projet de Gudmont dont la presse se fait l'écho. M. LERAY signale qu'il s'agit d'une installation pour le traitement de matériels provenant de l'industrie nucléaire (avant stockage à Morvilliers ou à Soullaines), projet qui a fait l'objet d'une information tardive et dont les travaux sont censés commencer fin 2016. Pour M. FERAT, qui a été contacté par M. MARIE, il s'agit d'une ICPE, non d'une INB, et c'est de la compétence de la DREAL.

- M. STOLF informe les membres du CA de plusieurs visites de délégation à Bure : une délégation de journalistes japonais le 11 octobre, une autre délégation japonaise le 27 octobre, et une délégation allemande le même jour. Pour cette dernière, M. JAQUET précise qu'il est prévu une rencontre le 27 au matin dans les locaux du CLIS à Bure et que cela devrait permettre d'organiser un déplacement en Allemagne en 2017.



- En réponse à M. LERAY, Mme MER indique que les études dans le laboratoire se poursuivent, notamment en ce qui concerne soutènement, revêtement, creusement d'alvéoles et scellements (la durée d'exploitation du laboratoire court jusqu'à 2030). Quant à l'enquête sur les origines de l'accident de janvier, elle est toujours en cours.

- Mme FRANÇOIS revient sur le coût annoncé du projet de stockage, en particulier de la phase industrielle pilote (chiffrée selon elle à plus de 5 milliards), et le montant des provisions réalisées à ce jour par les producteurs de déchets, qui lui semble bien insuffisant pour l'ensemble du projet. Elle s'étonne qu'il n'y ait pas, pour un tel projet, un plan de financement. M. FLEURY rappelle que l'ANDRA avait annoncé un coût global de 33 milliards mais que la ministre de l'Ecologie a retenu le chiffre de 25 milliards. Il craint que les économies ne se fassent au détriment de la sûreté.

A Bure, le 19 décembre 2016

Le Président,



Denis STOLF

Le Vice-Président,



Jean-Michel FEUILLET

